



MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HARRINGTON

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

PROJETS DE RÈGLEMENTS NOS :
256-2016, 258-2016, 259-2016, 260-2016, 261-2016

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE:

1. Lors de la séance ordinaire tenue le 9 mai 2016, le conseil a adopté le **projet de règlement no 256-2016 ayant pour objet d'amender le règlement de zonage no 192-2012 tel qu'amendé**, lequel vise à ajouter à l'article 3.4 intitulé : **Dispositions particulières aux bâtiments et constructions accessoires**, les articles suivants :
 - 3.4.15 concernant des dispositions applicables au sujet d'un garage privé détaché du bâtiment principal sur des terrains de 50 acres et plus;
 - 3.4.16 concernant des dispositions applicables au sujet de conteneur maritime à des fins d'entreposage sur les propriétés municipales;
2. Lors de la séance ordinaire tenue le 13 juin 2016, le conseil a adopté les projets de règlements suivants :
 - 2.1 **no 258-2016 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)** ayant pour objet d'assurer la protection des sommets de montagne ainsi que la protection et la mise en valeur de la Vallée de Harrington, paysage d'intérêt patrimonial;
 - 2.2 **no 259-2016 relatif au plan d'urbanisme** afin d'ajouter des dispositions particulières et outils de mise en œuvre tel qu'un PIIA sur les terrains compris à l'intérieur de la Vallée de Harrington et sur les terrains en pente, flancs et sommets de montagne;
 - 2.3 **no 260-2016 ayant pour objet de modifier le règlement sur les permis et certificats no 195-2012** afin d'intégrer des dispositions particulières et outils de mise en œuvre tels qu'un PIIA sur les terrains compris à l'intérieur de la Vallée de Harrington et sur les terrains en pente, flancs et sommets de montagne;
 - 2.4 **no 261-2016 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage no 192-2012 tel qu'amendé**, afin d'intégrer des dispositions particulières et outils de mise en œuvre tels qu'un PIIA sur les terrains compris à l'intérieur de la Vallée de Harrington et sur les terrains en pente, flancs et sommets de montagne.
3. Une assemblée publique de consultation aura lieu le **29 juin 2016, à 19h30**, au 2811, Route 327, à Harrington. L'objet de l'assemblée est d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur les projets de règlements. Au cours de cette assemblée publique, les projets de règlements seront expliqués ainsi que les conséquences de leur adoption.
4. Ces projets de règlements **s'appliquent à toutes les zones du territoire de la municipalité du Canton de Harrington.**
5. **Les projets de règlement ne** contiennent aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.
6. Les projets de règlements peuvent être consultés au bureau municipal, situé au 2940, Route 327, Harrington, pendant les heures régulières d'ouverture.

Donné à Harrington ce 22^e jour du mois de juin de l'an deux mille seize.

Marc Beaulieu
Directeur général et secrétaire-trésorier